

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Macey

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° de délibération : 2023\_2809\_29

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	11	11 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, LE FAOU Odile, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SERRE Laure, SEVERIN Pascale, VINCENT David.**

Absents : **GARDAVOT Jean-Yves, MARCHIZET Pascal, TONNELIER Pauline.**

Représentée : **THOYER Laure à FLEURET Dominique.**

**Madame SEVERIN Pascale** a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation  
15 septembre 2023

## Objet : Souscription à emprunts

### b) Emprunt pour le financement du reste à charge des travaux de l'église ST MARTIN de Macey

Le Maire suite à la commission finance du 14 septembre dernier, présente aux membres du conseil municipal les propositions émises par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel relatives au financement du reste à charge des travaux de l'église ST MARTIN (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche).

Celles-ci ont été soumises au préalable aux membres de la commission finances qui ont retenus l'offre faite par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec **11 voix POUR – 1 CONTRE** :

**DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne l'attribution d'un prêt sur une durée de 20 ans d'un montant de 220 000 €, destiné à financer le reste à charge des **travaux de l'église ST MARTIN** aux conditions suivantes :

<b>Emprunteur</b>	commune de MACEY
<b>Prêteur</b>	Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
<b>Montant :</b>	220 000 €,
<b>Taux</b>	4.22 %
<b>Durée :</b>	20 ans
<b>Débloccage</b>	10% minimum dans le mois qui suit les conventions de prêt Appel de fonds possible 18 mois après l'édition du contrat.
<b>Remboursement :</b>	échéance trimestrielle constante
<b>Remboursement Anticipé :</b>	Indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts
<b>Frais de dossier :</b>	330 € soit 0.15 % du montant sollicité

**Commission de non-utilisation :** NEANT

**PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

**PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**AUTORISE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Maire ou son représentant, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Dominique FLEURET,  
Maire



Dominique FLEURET  
2023.10.05 12:10:32 +0200  
Ref:20231005\_111801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Dominique FLEURET